

PRÉVENTION DES INCENDIES :



- ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Ne jetez pas de mégots par la vitre de la voiture



- n'allumez pas de feu (à moins de 200 mètres de la forêt), même si vous pensez avoir pris toutes les précautions



- ne faites pas de barbecue en forêt



- campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés



- n'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés



- respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques (vent, sécheresse...)

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU : À LA MOINDRE FUMÉE DONNEZ L'ALERTE !



- prévenez rapidement les pompiers (18 – ou 112 numéro européen) en leur donnant le plus de précisions possibles (localisation, moyens d'accès pour les secours...)



- vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau.

Attention ! Battre le feu avec les branchages peut conduire à sa propagation.



- ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes



- à pied, recherchez un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...)